

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Pèlerinage à Rome du 25 au 31 octobre 2020

Prix du pèlerinage par personne (en chambre double)

1.230 €

Supplément chambre individuelle (*dans la limite des places disponibles*) :

100 €

Clôture des inscriptions : le 22 juillet 2020 (*sous réserve de disponibilité des places*)

CE PRIX COMPREND :

- Le **pré- et post-acheminement** pour se rendre à l'aéroport de Bruxelles au départ de Cambrai et Raismes et retour de Roissy C.D.G.
- Le **transport aérien** et les taxes d'aéroport de Zaventem vers Rome sur vols réguliers directs de la compagnie Brussels Airlines à l'aller et Air France au retour via Roissy C.D.G.
- Les **transferts et visites sur place en autocar lorsque cela est mentionné au programme, sinon en métro (voir autobus)**
- Le **séjour en maison religieuse en chambres doubles, 6 nuitées**
- Les **repas du petit-déjeuner du 2^{ème} jour au déjeuner du 6^{ème} jour inclus**
- Les **entrées dans les sites et monuments** mentionnés au programme
- Les offrandes laissées sur place
- L'**assurance annulation, assistance, rapatriement, bagages de la Mutuelle St Christophe** (selon les conditions jointes dans le livret en annexe)
- Un livret du pèlerin et un carnet de chants

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le supplément éventuel pour **chambre individuelle** : 100 €
- **Les boissons, les cafés et les extra personnels**
- Les suppléments éventuels en cas de **régimes particuliers**

CONDITIONS DE VENTE ET D'ANNULATION

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients (voir document au verso de la feuille d'inscription).

Annulation du fait de l'organisateur :

La direction des pèlerinages pourrait annuler le voyage si le nombre de pèlerins inscrits au 22 juillet est inférieur à 20. Les sommes versées seraient dans ce cas intégralement remboursées sans indemnité complémentaire

Annulation du fait du pèlerin :

Toute annulation doit être notifiée par lettre.

- **Annulation pour convenances personnelles**

- Pour toute annulation avant le 22 juillet 2020, il sera retenu un montant forfaitaire de 100 € pour frais de dossier.
- Du 23 juillet au 23 août : il sera retenu 20% du prix du pèlerinage.
- Du 24 août au 22 septembre : il sera retenu 40% du prix du pèlerinage.
- Du 23 septembre au 7 octobre : il sera retenu 60% du prix du pèlerinage.
- A partir du 8 octobre : l'intégralité du prix du pèlerinage sera retenue

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

- **Annulation pour cas de force majeure**

La Garantie Annulation de la Mutuelle Saint Christophe prend en charge les frais d'annulation, si celle-ci intervient à moins de 30 jours du départ, selon le barème détaillé dans la notice jointe, pour cause de maladie grave, accident grave ou décès ou autre causes justifiées dans les conditions précisées dans cette même notice.

NB : Toute personne ne fournissant pas les documents justifiant l'annulation ne pourra être pris en charge par cette assurance.

Pèlerinages Diocésains de Cambrai

174, rue Léopold Dusart, 59590 RAISMES

Tel : 03.27.38.12.62. Fax : 09.80.08.65.23.

N° d'agrément : IM 059 110 115

E-mail : pelerinages.cambrai@nordnet.fr

<http://pelerinages.cathocambrai.com/>

